

Annexe

Groupe	Substances	Nombre d'isomères	Potentiel d'appau- vrissement de la couche d'ozone*
Groupe II			
		1	1.00
	(HFC-22B1)	1	0.74
		1	0.73
		2	0.3 - 0.8
		3	0.5 - 1.8
		3	0.4 - 1.6
		2	0.7 - 1.2
		3	0.1 - 1.1
		4	0.2 - 1.5
		3	0.7 - 1.6
		3	0.1 - 1.7
		3	0.2 - 1.1
		2	0.07- 0.1
		5	0.3 - 1.5
		9	0.2 - 1.9
		12	0.3 - 1.8
		12	0.5 - 2.2
		9	0.9 - 2.0
		5	0.7 - 3.3
		9	0.1 - 1.9
		16	0.2 - 2.1
		18	0.2 - 5.6
		16	0.3 - 7.5
		8	0.9 - 14
		12	0.08- 1.9
		18	0.1 - 3.1
		18	0.1 - 2.5
		12	0.3 - 4.4
		12	0.03- 0.3
		16	0.1 - 1.0
		12	0.07- 0.8
		9	0.04- 0.4
		9	0.07- 0.8
		5	0.02- 0.7

* Lorsqu'une fourchette est indiquée pour les valeurs du potentiel de réduction de l'ozone, c'est la valeur la plus élevée de cette fourchette qui sera utilisée aux fins du Protocole. Lorsqu'un seul chiffre est indiqué comme valeur du potentiel de destruction de l'ozone, celle-ci a été déterminée à partir de calculs reposant sur des mesures en laboratoire. Les valeurs indiquées pour la fourchette reposent sur des estimations et sont donc moins certaines. La fourchette se rapproche à un groupe d'isomères. La valeur supérieure correspond à l'estimation du potentiel de l'isomère au potentiel le plus élevé et la valeur inférieure à l'estimation du potentiel de l'isomère au potentiel le plus faible.